



Rennes, le 4 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire et mise en place d'une cellule régionale d'information du public

Point de situation sanitaire à 17h

A 17h, ce 4 mars, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne est désormais de **24** : 3 dans le Finistère, 4 en Ille-et-Vilaine et 17 dans le département du Morbihan, qui présente la particularité de cas groupés (cluster).

L'ARS Bretagne et les services de l'État assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

Les mesures applicables pour freiner la propagation du virus

- **Événements et rassemblements publics**

Concernant les événements et rassemblements publics, le Gouvernement a décidé une série de mesures raisonnables mais contraignantes destinées à limiter la diffusion du virus par le brassage des populations.

Dans ce cadre, la Foire internationale de Rennes, qui devait se dérouler du 21 au 29 mars, a été annulée par arrêté de la préfète d'Ille-et-Vilaine ce jour. Cette décision a été prise en lien étroit avec les organisateurs.

- **Téléservice pour déclarer les salariés contraints de garder leur enfant**

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire, dans certaines communes, de crèches et d'établissements scolaires. Elles ont également décidé le confinement à domicile des enfants vivant dans ces communes, même si ceux-ci n'y sont pas scolarisés. Cette décision s'accompagne, pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants que celle d'être placés en arrêt de travail, d'une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie.

Détails et conditions du service : www.ameli.fr/entreprise

Pour s'informer

Le gouvernement actualise régulièrement ses informations et recommandations sur le site :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert national répond aux questions non médicales sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

En région Bretagne,

- **à compter de 8h30, ce 5 mars, une cellule régionale d'information au public (CIP) répondra à tous les aspects non sanitaires** (annulation ou maintien d'événements, questions des maires et des entreprises). **Elle sera opérationnelle du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 : : 02 99 02 10 80**
- pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS : **0 800 350 017**

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique
- porter un masque quand on est malade

Des points d'information quotidiens seront diffusés par l'ARS Bretagne et les services de l'État pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.

Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

Académie de Rennes : Service communication – 02 23 21 73 18 – communication@ac-rennes.fr